

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 43 (1905)  
**Heft:** 44

**Artikel:** "Gibtgans bei Iverten"  
**Autor:** L.P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-202775>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Gêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

RÉDACTION, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
ADMINISTRATION (abonnements, chan-  
gements d'adresse, etc.), E. Monnet, rue  
de la Louve, 1.

## SERVICE GRATUIT

du Conteur, durant le 4<sup>me</sup> trimestre de  
1905 (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre),  
à tout abonné nouveau pour l'année  
1906

### Rouleries.

Depuis quelques mois, ils se promènent sur  
nos voies ferrées, les nouveaux wagons de  
troisième classe, tout fiers d'être au monde  
et d'y voir tant de pays, de chefs de gare et  
d'Anglais.

Leur apparition marque une date d'apai-  
sement politique. Du coup, oubliant les polémiques  
passées, racheux et non racheux ont béni la  
Confédération magnanime, à l'unisson avec les  
cohortes infinies de ceux qui ne font pas de  
politique, mais qui voyagent en troisième.

Quand vous montez dans un des nouveaux  
wagons, n'êtes-vous pas tout d'abord pénétré  
de l'importance de votre propre personne ?  
Ne redressez-vous pas légèrement la tête, de  
même qu'en entrant dans quelque maison  
neuve, alors qu'on vous regarde ?

En tout cas, l'influence de ces nouveaux  
wagons sur le moral des voyageurs est incontestable.  
Là, plus de ces mines renfrognées et  
maussades, de ces lèvres boudeuses, qui sont  
la caractéristique des vieux compartiments  
inhospitaliers ; non, chacun semble gai au  
contact des faux-bois clairs et propres, et les  
contrôleurs eux-mêmes, en poinçonnant les  
billets, ont, sur leurs faces blanches et roses,  
l'imperceptible sourire des gens contents et  
satisfaits.

Heureux wagons ! Tandis que vos ancêtres,  
hors d'usage, attendent dans de vieux ateliers  
leur destruction prochaine, vous apprenez,  
vous, la joie de vivre, ainsi qu'un gamin de  
seize ans qui sort de l'école. Vous êtes jeunes  
et beaux. Vous avez devant vous de vastes horizons,  
l'existence grisante de bohémiens vagabonds,  
et la perspective enviable de rouler sans fin à  
travers vingt-deux cantons... Que de choses  
vous allez voir dans votre vie ! Que d'individus  
différents se presseront dans vos couloirs,  
que de joies, et que de misères, aussi !

Pourtant — à moins que quelque catastrophe  
ne brise votre carrière — votre existence sera  
celle des guimbardes qui roulèrent avant vous.  
Vous verrez ce qu'elles ont vu... De petites  
pensionnaires chargées de fleurs, retour des  
Avants ou de la Dent de Vaillon, parleront  
bas entre elles et riront aux éclats pour le  
plaisir de rire ; des marchands de bétail en  
blouse bleue chroniqueront bruyamment la  
dernière foire d'Aigle ou de Cossonay ; des  
colporteurs couvriront vos porte-bagages d'in-

nombrables colis encombrants ; des gens d'affaires,  
dérangés dans leur somme ou dans leur lecture,  
fronceront le sourcil, tandis que, dans un coin,  
de candides immigrants mangeront du saucisson à l'ail.

Ils verront toutes ces choses, nos bons  
compartiments, et bien d'autres encore. Puis,  
lentement, ils vieilliront. Leurs faux-bois si  
respelidissants se terniront insensiblement et  
se marqueront de taches et de plaies ; les  
portes, devenues grincheuses, fermeront mal,  
et les banquettes, elles-mêmes, lasses d'avoir  
supporté tant de derrières hétéroclites, se  
mueront peu à peu en écharde traitresses...  
Ils connaîtront alors ce qu'ont connu bien des  
générations de wagons : la tristesse de se  
sentir vieux, usé et de n'être plus bon à rien.

Lorsqu'ils auront rempli leur tâche, ils s'en  
iront dans l'anonymat de quelque hangar à  
vieux fers et, sans bruit, disparaîtront de la  
circulation, comme ces bons petits vieux qui  
meurent, tout naturellement, par la force des  
choses.

H. S.

### « Gibtgans bei Iverten. »

Nous recevons d'Yverdon la carte que voici :  
Messieurs,

L'autre jour est arrivé à la poste une lettre  
adressée à Herrn B., in « Gibtganz bei Iverten ».  
Vous pouvez croire si nos postiers se sont  
creusé la tête pour savoir où était Gibtganz,  
lorsqu'un des plus malins (c'est partout qu'il  
y a des malins, même à la poste) s'écria :  
« Mais Gibtganz c'est Donneloye ; envoyez-moi  
ça à Donneloye... » et effectivement c'était  
juste.

Votre dévoué, L. P.

(Gibt = donne ; ganz = oie.)

### Monsieur le métral.

Il est un officier public du régime antérieur  
à 1798 qui eût pu laisser de précieux documents  
sur la chronique des villes du Pays de Vaud.  
C'est le métral, Monsieur le métral. Plus  
encore que le bon commissaire Potterat de  
M. Valloton, il était mêlé à toutes les couches  
de la population, parce que le pouvoir n'avait  
pas d'autre instrument que lui pour toutes les  
questions de salubrité publique, pour le contrôle  
des poids et mesures, ainsi que pour l'exécution  
des innombrables ordonnances sur les marchés,  
le négoce, l'industrie, les hôteleries, les  
cabarets, les colporteurs, baladins, montreurs  
d'ours, etc. Le métral touchait une pension,  
des droits et émoluments, plus une part  
importante des amendes et des denrées  
confisquées. Aussi sa charge était-elle fort  
enviée. Mais la longue canne d'ébène à  
pomme d'argent, qui en était l'insigne ne se  
donnait pas au premier venu. Seuls les plus  
notables bourgeois osaient y prétendre.  
Encore devaient-ils être, sinon des lettrés,  
du moins des écrivains habiles, ce qui était  
moins commun alors qu'aujourd'hui.

Le métral ne se bornait pas, en effet, à  
dresser des procès-verbaux ; il adressait au  
baneret ou au Conseil de la ville des rapports  
circonstanciés sur les fraudes et les abus gra-

ves. A Lausanne, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il  
était tenu en outre d'annoter, « chaque sa-  
medî, régulièrement et d'une manière claire,  
sur un livre destiné à cet usage, la quantité de  
sacs de grains qui auront été exposés en vente,  
le prix le plus général auquel le beau froment  
du pays se sera vendu, comme aussi le plus  
haut et le plus bas prix de chaque espèce de  
grains. » Tous les quinze jours, il produisait  
ce livre au Conseil, « pour qu'on examine s'il  
y a lieu à apporter quelque changement au  
prix du pain ». De même, il était obligé « de se  
rencontrer à chaque trimestre dans l'assemblée  
des Honorés Seigneurs des Soixante, muni de  
toutes les pièces nécessaires pour fixer avec  
connaissance de cause le prix des viandes ».

Il correspondait à ce sujet avec « les cinq  
villes voisines ».

Voici le serment que prêtait, à son entrée  
en fonctions, le métral de Lausanne, la veille  
de l'émancipation du Pays de Vaud :

Vous jurez, au nom du Dieu vivant et éternel,  
d'être loyal et fidèle serviteur à Leurs Excellences  
nos Souverains Seigneurs de la Ville et République  
de Berne, comme aussi aux Très-Honorés Sei-  
gneurs de la Ville de Lausanne, Cité et Commu-  
nauté ; de procurer, de tout votre pouvoir, leur  
honneur, profit et utilité, et d'éviter le contraire ;  
de maintenir les libertés et franchises de cette  
Ville, tant écrites que non écrites, autant que vous  
pourrez les connaître. Vous tiendrez la main à faire  
observer, sans acception de personne, les Ordon-  
nances souveraines, et toutes nos Ordonnances de  
police. Vous exigerez les hampes et amendes pro-  
noncées contre les contrevenants à nos dites Ordon-  
nances, et procurerez la confiscation dans les cas  
où elle est spécialement exprimée, en suivant, à cet  
égard, la forme qui vous est prescrite. Enfin, vous  
vous acquitterez de toutes les fonctions de votre  
Emploi de la manière la plus convenable au main-  
tien de l'ordre, et d'une bonne police, avec toute  
l'équité, impartialité et désintéressement possible,  
sans recevoir ni permettre qu'on reçoive dans votre  
maison, aucun présent qui ait le moindre trait avec  
vos fonctions de Métral ; le tout au plus près de  
vos lumières et de votre conscience, comme vous  
désirez que Dieu vous fasse grâce et miséricorde,  
à la fin de vos jours.

Si M. le métral du Lausanne de 1788 avait  
noté, ne fût-ce que pendant un mois, les inci-  
dents qui marquaient ses tournées journalières,  
on eût eu sûrement de nouveaux aperçus de la  
vie dans les rues en cette ville demeurée  
encore la cité campagnarde dont M. Benjamin  
Dumur a fait une si vivante peinture.<sup>2</sup> Mais, à  
moins de se relâcher de ses fonctions, comme  
tel de ses prédécesseurs, M. le métral ne de-  
vait guère avoir le loisir de coucher ses im-  
pressions par écrit, pour l'amusement des  
amateurs d'historiettes anciennes.

Chaque matin, il arpentait les rues sinueu-  
ses et raboteuses pour s'assurer tout d'abord  
du bon état des fontaines, prendre garde que  
leur eau ne se perde pas dans la ville, proté-  
ger les lessiveuses contre les tracasseries des  
fontainiers, qui se faisaient parfois un malin  
plaisir de vider les bassins quand elles étaient

<sup>1</sup> Ordonnances de police des Deux-Cents de la Ville de  
Lausanne, du 25 juillet 1788.

<sup>2</sup> Recue historique vaudoise, avril et mai 1903.